



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2024 004-210402400-20240912-DE_2024_037-DE

*République française*

*Département des Alpes-de-Haute-Provence*

Date de la convocation: 03/09/2024

**Membres en exercice  
: 10**

**Présents : 7**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur  
Laurent ROUX*

**Présents :** Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Sébastien  
ROUX, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean  
TATU

**Représentés :** Sophie VIAL par Anaïs ROHR

**Excusés :** Carine DURET

**Absents :** Thierry REGA

**Secrétaire de séance :** Anaïs ROHR

**Objet : ATTRIBUTION DE LA PARCELLE B-1667 - DE\_2024\_037**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE-2024-028 du 18 juin 2024, le Conseil Municipal a mis en vente la parcelle B-1667, sis 30 route du Pradas, au prix de 185 000 euros.

La commune a reçu une offre d'achat au prix de 178 000 euros.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition d'achat de Monsieur et Madame Karim EL MASHOUM au prix de 178 000 euros (Cent soixante-dix-huit milles euros) hors frais de notaire et d'acte.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la vente de ce bien.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par



voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/09/2024
004-210402400-20240912-DE_2024_037-DE